

MAIRIE
DE
VIRA
09120

Tél/Fax 05 61 68 71 50
Mairie.vira@orange.fr

Vira, le 16 septembre 2013

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2013 convoquée le 12 août 2013

Présents : Gilles BERDOT, Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Dominique JALLIER, Viviane JURADO, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET

Absents : Christian AUTHIE, Pierre BRICOUT, Philippe BABIN

Pouvoir : Philippe BABIN à Jean-François SPRIET

Secrétaire de séance : Jean-Louis CLAUZET

Approbation du compte rendu de la réunion du

Le compte rendu de la réunion du 02 juillet 2013 est adopté à l'unanimité

Comptes rendus des réunions des délégués

Pas de réunion pendant la période

Délibérations :

- Autorisant le maire à nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur :
Le recensement INSEE est prévu du 16 janvier 2014 au 15 février 2014.
Il est nécessaire de nommer un coordonnateur et un agent recenseur.
Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à nommer un coordonnateur communal du recensement et un agent recenseur.
- Autorisation de louer la salle polyvalente pour un mariage - personne hors commune :
La salle des fêtes d'Arvigna est fermée par décision administrative suite à la visite de la commission de sécurité.
Dans cette circonstance exceptionnelle, et pour dépanner la commune d'Arvigna, le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de louer la salle moyennant une somme forfaitaire de 260 €
- Portant engagement de remboursement de l'emprunt du SDCEA pour le programme d'extension de l'éclairage public.
Une tranche d'extension de l'éclairage public a été réalisée par le SDCEA en 2012. Le montant restant à la charge de la commune, après subventions, est de 6200 €. Le syndicat, à la demande de la commune, a contracté un emprunt pour couvrir cette dépense. Cet emprunt a été réalisé au taux de 5.27% sur 15 ans.
Le SDCEA demande une délibération du conseil municipal s'engageant à rembourser les annuités de cet emprunt.
Le conseil, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité l'engagement de voter chaque année la somme nécessaire au règlement de cette participation à l'emprunt.

- ❑ Autorisant les travaux d'urgence route de Sabatier et la réalisation de la DM correspondante :
 Les intempéries de l'hiver ont fortement dégradé la chaussée route de Sabatier.
 Des travaux urgents, non prévus au budget 2013, s'imposent.
 Le devis obtenu après négociation (entreprise Rescanières) est de 3095.34 € HT ou 3702.03 € TTC.
 Le maire, demande donc au conseil de se prononcer sur les travaux et sur la DM.
 Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
 - D'autoriser la réalisation des travaux
 - De faire la DM suivante, pour un montant de 4000 € : dépenses imprévues (fonctionnement) vers la section d'investissement par le compte 023 et inscription de la dépense au 2151 réseaux de voirie
- ❑ Délibération portant création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe.
 Monsieur le maire explique que notre secrétaire a présenté sa démission.
 Il convient donc de procéder à un recrutement. Il faut donc créer un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe sur un horaire de 9/35^{ème} par semaine.
 Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de cet emploi.

Questions diverses

- ❑ Problèmes électriques salle des fêtes :
 - Lors de la vérification annuelle de l'électricité des bâtiments communaux, un problème s'est posé à la salle des fêtes. EDF a procédé au remplacement des fusibles et du disjoncteur différentiel amont (c'est-à-dire sous plombage). EDF a pris à sa charge le montant des travaux.
 - Le cumul n'a pas été changé pour la fête. Hélène ou Viviane reprendront contact avec Yoann Bisiaux.
- ❑ Travaux église : la façade a été réparée par l'entreprise Correa dans le cadre de la garantie décennale. P. Lloveras a réparé la cloche (fixation du marteau) et la porte (chevron à changer + menuiserie)
- ❑ Voirie 2013 : la rue de l'Ecole et la place du Saoulou : le résultat est satisfaisant sauf pour l'écoulement de l'eau qui tend à passer par-dessus le seuil du jardin de Mr Vié. Une solution sera recherchée avec l'entreprise Rescanières : casser la vitesse de l'eau venant de la rue de l'Aquaduc, recréer un bassin en bas de cette même rue et/ou surélever l'entrée de Mr Vié.
- ❑ Il est probablement nécessaire de reprendre l'idée d'une maîtrise d'œuvre pour la voirie de la commune car le problème va devenir de plus en plus complexe et il faudra retrouver de la cohérence dans la gestion des réseaux.
 Des contacts seront repris (DDT, maîtres d'œuvre...).
- ❑ Photocopieurs : le remplacement a été décidé. L'école récupérera l'ancien photocopieur et le coût, pour la commune, sera diminué.
- ❑ Cimetière : le devis de P Lloveras doit être refait car il y a des travaux en plus et des travaux en moins. Si l'ensemble s'équilibre, les travaux seront lancés. Le columbarium sera à 8 cases.
- ❑ L'état des arbres du cimetière doit être contrôlé car l'un d'entre-eux, au moins, semble devenu dangereux.
- ❑ Présentation des actions de l'association Dream's Production (local/bus pour les jeunes de la vallée). Un accord de principe est donné pour un stationnement un mois sur cinq sur le parking de la salle des fêtes mais les règles de base doivent

être respectées pour éviter d'occasionner des troubles de voisinage et une solution devra être trouvée si la salle est occupée pendant la période retenue (déplacement ?).

- ❑ Vérification du pont : 2 devis reçus. Les montants sont proches (1 865.80 € TTC et 1 674.40 € TTC. Le devis le plus élevé semble également plus complet et sera retenu. Le budget portait 5 000 €.
- ❑ Terrain Barthes : souhait du propriétaire de faire un échange de terrain avec la zone occupée par l'abribus (solution qui avait été refusée il y a quelques années). A voir, mais cela occasionnerait de nombreux frais que la commune ne veut pas prendre en charge (division cadastrale, notaire, déplacement de l'abribus... en tout près de 3000 €). A envisager dans un cadre global avec l'achat programmé de la bande de terrain pour un parking. Rue Rescanières.
- ❑ Déplacement de mobilier dans la salle polyvalente : problème réglé.
- ❑ Problème de stationnement : certains habitants prennent la liberté de stationner au milieu des rues. Un rappel a été envoyé à tous les habitants de la commune (16/9/2013).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Quoi	Qui	Quand	Observations
Délibération recensement	Brigitte	Urgent	Fait au 16/9
Délibération location salle	Brigitte	Dans les 15 j	Fait au 16/9
Délibération SDCEA	Brigitte	Dans les 15 j	Fait au 16/9
Délibération travaux et DM	Brigitte	Dans les 15 j	Fait au 16/9
Délibération création emploi	Brigitte	Dans les 15 j	Fait au 16/9
Cumulus	Hélène ou Viviane	Septembre	Accord donné à l'entreprise
Voirie	Jean-François SPRIET	Septembre	Rencontre avec l'entreprise Rescanières
Maîtrise œuvre voirie	Jean-François SPRIET	Septembre	Au niveau des contacts (DDT, entreprises...)
Photocopieur	Jean-François SPRIET	19/09	
Cimetière – réactualisation devis	Jean-Louis	Urgent	
Cimetière : vérification des arbres	Jean-Louis		En même temps que la réactualisation du devis
Dream's Production – calendrier	Igor fournira à Jean-François SPRIET les réservations. Un calendrier sera arrêté le 23 octobre		
Vérification pont	Jean-François SPRIET	Septembre	Répondre aux entreprises
Echange de terrain	Jean-François SPRIET	Attente	
Problème de stationnement	Jean-François SPRIET	Note aux habitants le 16/9	Si résultat insuffisant, il sera fait appel à la gendarmerie.